

# TOUTES LES VIES COMPTENT

**DOSSIER PRESSE 05/02/2021**

Collectif

**TOUTES LES VIES COMPTENT**

**AFFAIRE "KARIBIZA GIGN" - Vauclin - Martinique**

*Quand le GIGN met en danger la vie de 400 martiniquais et guadeloupéens en menant une opération d'infiltration dans le complexe du Village de la Pointe*

**Le collectif - L'essentiel - Les faits**

## **Le Collectif**

Né de l'affaire "**KARIBIZA GIGN**", le collectif "**Toutes les vies comptent**" a été créé, courant décembre 2020, pour dénoncer les atteintes aux libertés individuelles devenues récurrentes dans les départements d'outre-mer, mais aussi pour sensibiliser et mobiliser la population sur ces questions. Son fondateur, TERENCE BRIVAL, promoteur d'événementiel, est le gérant de la SAS INSOLITE AGENCY qui organise divers événements en Martinique et en Guadeloupe (concert, meeting, galas...), depuis une dizaine d'années. Basé en métropole depuis 2019, il milite pour obtenir justice, considérant qu'il est de sa responsabilité d'obtenir des explications et d'obtenir des réparations pour le préjudice subi par cette affaire. Il affirme que c'est aussi son métier, de veiller à la sécurité des événements qu'il organise et se refuse à laisser passer quelconques dérives qui, dans le cas présent, en plus de porter atteinte aux libertés individuelles des individus, a porté atteinte à la réputation des organisateurs et donc à la confiance du public envers ces derniers.

Le point de départ de ce collectif est la mobilisation des participants au KARIBIZA SUN FESTIVAL 2019, du personnel, des professionnels du secteur, afin qu'il n'y ait plus aucun manquement ou dysfonctionnement dans le cadre d'opérations des forces de l'ordre menées dans les départements d'outre-mer et plus précisément en Martinique.

Que la planification et la mise en place d'opérations spéciales dans un lieu privatif se fasse dorénavant dans un cadre strict qui respecte la sécurité, l'intimité et la liberté d'aller et venir des personnes qui ne sont pas concernées par les investigations.

Dans un contexte de fortes mobilisations contre l'empoisonnement des terres au chlordécone en Martinique et en Guadeloupe, en proie à un usage disproportionné de la force et à une répression systématique, le collectif s'attachera à dénoncer cette banalisation de la violence policière et ce mépris affiché par les pratiques liberticides opérées dans les départements d'outre-mer.

## **L'essentiel**

Lors de l'affaire du *KARIBIZA SUN FESTIVAL* - édition 2019 - qui s'est déroulé au Village de la Pointe dans la ville du Vauclin en Martinique du 07 au 10 juin, les 400 participants présents ont été mis en danger par le GIGN qui y a mené une opération d'infiltration. Une opération dont l'organisateur du festival, TERENCE BRIVAL, n'avait pas été informé, subissant tout le week-end des empêchements, entraves, intimidations qu'il ne comprenait pas, jusqu'à ce qu'il découvre lui-même sur place le 9 juin, la présence d'agents infiltrés. L'opération visait à appréhender des suspects présents sur les lieux, notamment en perturbant les animations et en introduisant un civil engagé pour déclencher une fusillade en vue de provoquer un flagrant délit filmé, censé permettre aux agents de procéder à une arrestation de leurs suspects. L'individu infiltré est parvenu à ses fins puisque des coups de feu ont été tirés, mais ce sont les agents de sécurité du festival qui maîtrisent la situation alors que les agents du GIGN présents n'interviennent pas. A aucun moment ils n'ont porté assistance aux participants (jeunes, familles, dont enfants en bas-âge, et personnels du site), mettant ainsi leurs vies en danger.

## **Les faits**

Du 07 au 10 juin 2019, dans l'ambiance joyeuse et festive connue des événements organisés depuis une dizaine d'année par INSOLITE AGENCY, devait se dérouler l'édition 2019 du " *KARIBIZA SUN FESTIVAL*" [au Village de La Pointe](#), un complexe paradisiaque de la ville du Vauclin (Martinique) dont une soirée dansante avec restauration, le samedi 8 de 21h à 3h du matin, prévue à [l'Hôtel Macabou](#) non loin du complexe. Pas moins de 400 participants, jeunes adultes et familles, sont attendus dès le vendredi 7 à 18h pour un programme alléchant.

### ***Le vendredi 7 juin***

Les ennuis commencent l'après-midi même du premier jour du festival. La gendarmerie du Marin convoque l'organisateur afin de le questionner sur la logistique de l'événement et l'accuse d'organiser des soirées et de tenir un débit de boissons sans autorisation. Coopératif, l'organisateur se rend à cette audition et rappelle aux gendarmes qu'il n'y a qu'une seule soirée dansante prévue le 08/06 au soir en accord avec la direction de l'hôtel Macabou et que dans le cadre d'une soirée animée au sein d'un établissement privé et compte tenu du fait qu'aucune billetterie n'est prévue sur le lieux de

l'événement, ni de vente de boissons, il n'est pas en situation d'illégalité. Par ailleurs, l'organisateur, en règle, a en sa possession l'attestation valide et légale délivrée par la sous-préfecture du Marin suite à une inspection des lieux effectuée le 07/06/2018 par la Commission de sécurité ERP (Etablissement recevant du public) qui l'autorise à accueillir 500 personnes dans cet espace. En tant que promoteur événementiel et apporteur d'affaires, il rappelle avoir donc rempli sa mission envers les deux complexes avec qui il travaille depuis des années. Il rappelle également que le Village de la Pointe n'organise pas de soirées, la configuration ne le permet d'ailleurs pas, mais comme tout complexe hôtelier, il dispose de matériels de sonorisation diffusant régulièrement de la musique notamment près des piscines comme ce fut le cas pour l'animation du cours d'aquagym. **L'audition prend fin et l'organisateur retourne à ses responsabilités puisque les premiers participants arrivent sur les lieux.**

### ***Le samedi 8 juin***

#### ***Un arrêté pour interdire la soirée dansante...***

Étrangement, en dépit des déclarations de la veille, le samedi 8 au matin, le commandant de la gendarmerie du François, exerçant aujourd'hui dans le Jura, a remis en mains propres au directeur de l'hôtel Macabou un arrêté de la commune du Vaucrin édité à la hâte pour interdire la soirée dansante pour "*nuisances sonore, troubles à l'environnement et absence de mesures totale de sécurité*". Le directeur avise l'organisateur qui prend conseil auprès de son avocat: les autorisations sont conformes, le contrat passé entre les parties respecte les dispositions légales prévues par la loi pour l'organisation de ce type d'événement. Cet arrêté était illégal et ce type de pratique (entrave à l'exercice de sa profession) du jamais vu dans la profession : pourquoi étaient-ils harcelés ? Pourquoi est-ce la gendarmerie qui délivre un arrêté et non la police municipale ? Pourquoi, alors qu'ils ont auditionné l'organisateur du festival la veille, il ne l'informent pas de l'existence de cet arrêté ou de l'intention de le produire ? Le directeur de l'hôtel et l'organisateur comprennent que quelque chose cloche. Ne souhaitant, ni l'un ni l'autre, perdre leur clientèle, renoncer à leur gagne-pain et mettre leur réputation en péril mais aussi compte-tenu de toute l'organisation que la mise en place de ce type d'événement nécessite, ils décident de maintenir la soirée dansante.

#### ***La BAC, au courant de ce qu'il se trame...***

Dans l'après-midi, au Village de la Pointe, une connaissance de l'organisateur, officier de la BAC, toujours présent lors des événements qu'il organise et solidaire des agents de sécurité, se dirige vers l'accueil du festival pour prendre possession de la clef de son bungalow. Par erreur, on lui remet la clef du bungalow qui est déjà pris, le numéro 5. Il s'en rend compte après avoir franchi la porte et constaté que la pièce était pleine de matériel de surveillance. Étonné, il contacte ses responsables pour signaler cette découverte. Ils lui précisent qu'ils sont au courant et lui ordonnent de s'exfiltrer d'urgence. Il s'exécute sans prévenir l'organisateur.

#### ***La soirée dansante tombe à l'eau***

Le samedi soir, comme convenu, les participants prennent places à bord de navettes qui se dirigent vers l'hôtel Macabou pour la soirée dansante. Les préparatifs sont en cours lorsque plusieurs gendarmes, dont le commandant de la gendarmerie du François, arrivent sur les lieux. L'organisateur, agacé, pointe le harcèlement et un acharnement opérés à son encontre. Ne pouvant pas opposer d'arguments valables au sujet du caractère illégal de cet arrêté, le commandant se dirige vers le directeur de l'hôtel qui, après avoir précisé qu'il venait d'être menacé de fermeture de son établissement, demande à l'organisateur de bien vouloir quitter les lieux. L'organisateur comprend alors qu'il y a eu intimidation et abus de pouvoirs et décide de s'en aller : **pas de dîner dansant ! Toutes et tous, rebroussement chemin vers le Village de la Pointe.**

Pour ne rien arranger, **plusieurs coupures de courant avaient eu lieu dans la journée de samedi au Village de la Pointe. Et cette soirée, gâchée par la commune et les autorités, aurait sûrement contribué à apaiser les esprits des participants.** Au lieu de cela, ils n'ont fait qu'attiser la colère et favoriser l'installation d'un climat anxieux. Dans ce contexte, l'organisateur tente tant bien que mal de gérer la situation, mais il n'était pas au bout de ses surprises.

### ***Le Dimanche 09 juin***

#### ***Le GIGN, infiltré dans le festival depuis le début***

Dimanche, aux alentours de 14h, souhaitant échanger avec le Directeur du Village de la Pointe, l'organisateur se rend à son bureau et y surprend deux hommes. Surpris, les deux hommes font mine de chercher un emplacement de vacances pour un groupe de touristes. L'organisateur s'excuse pour le dérangement et quitte les lieux.

Conscient qu'il vient d'interrompre une curieuse affaire et n'ayant pas cru les propos des deux hommes qu'il soupçonne d'être des officiers de police, il se dirige vers le personnel de l'accueil du complexe qu'il questionne à ce sujet. L'organisateur a alors pensé que la présence d'un des festivaliers, recherché par les autorités, pourrait expliquer la présence de policiers. En effet, la photo de ce dernier avait circulé aux infos et il semblait qu'il était suspect dans un affaire de braquage. **Si c'était le cas, pourquoi donc ne sont-ils pas aller l'appréhender à ce moment-là ?**

L'organisateur se dirige alors vers le festivalier, lui précise que des policiers semblent être présents et lui demande alors de bien vouloir quitter les lieux afin que le festival se déroule sans accroc. En réponse, le festivalier affirme que si des policiers sont effectivement présents, il ne s'opposerait pas à une arrestation mais souhaiterait rester profiter de son weekend.

**Inquiet, l'organisateur retrouve le Directeur du complexe qui lui précise que c'est en réalité une opération du GIGN prévue depuis plusieurs semaines. Il fait alors le rapprochement avec la visite passée et inhabituelle de l'adjoint au sous-préfet du Marin, sur le complexe plusieurs jours auparavant. Était-ce du repérage ? L'organisateur apprend également que des agents du GIGN sont infiltrés dans le festival depuis le vendredi 7 dans le bungalow n°5 et d'autres hébergements dispatchés sur tout le complexe .**

Toujours plus inquiet, l'organisateur tente à nouveau de demander au festivalier de quitter les lieux, lui précisant que le GIGN est présent. Celui-ci n'a pas souhaité mettre fin à son séjour et l'organisateur n'avait aucun moyen légal de l'y contraindre.

### ***La fusillade attendue par le GIGN...***

La descente aux enfers se poursuit. Aux alentours de 21h, en présence de l'organisateur et du directeur du complexe, un individu qui ne portait pas le bracelet du festival, contrairement à tous les festivaliers, semait le trouble et la zizanie. La sécurité, appelée à intervenir, tente de le calmer poliment et compatit aux déclarations de celui-ci qui affirme avoir ce comportement suite au décès d'un ami. On lui demande de s'excuser auprès du directeur et l'individu promet de se calmer. Compte-tenu des circonstances, l'organisateur et le directeur n'osent pas lui demander de quitter les lieux.

La soirée continue et l'individu qui s'était introduit dans le festival en prétendant être attristé par la perte d'un ami, s'est mis à brandir une arme qu'il semblait déjà avoir en sa possession, mettant en joue les participants, ainsi que le festivalier, cible du GIGN. **Les agents de sécurité, livrés à eux-mêmes, alors que le GIGN est présent mais n'intervient pas, réussissent à désarmer l'individu** et tentent de retrouver sa chaîne perdue dans l'altercation pour tenter de le calmer. **Entre-temps, le festivalier réplique, blessant l'individu à l'épaule avec une arme récupérée à l'extérieur du site.**

Le directeur de l'hôtel témoignera dès la fin du festival, à l'occasion d'un meeting organisé contre l'oppression, pour préciser qu'il s'agissait bien d'une opération orchestrée de cette manière là par le GIGN et qu'il n'en avait pas été informé au préalable. **En effet, les agents du GIGN observaient toute la scène depuis la salle de vidéo-surveillance du site avec le directeur et ne comptaient pas intervenir puisque tout se déroulait comme prévu.** Ces informations, le directeur tentera à nouveau de les partager en direct de la radio RCI (témoignage aujourd'hui introuvable) puis il apposera officiellement son témoignage complet sur le papier sous le format légal conseillé par un avocat.

**Bien que le complexe grouillait donc d'agents infiltrés du GIGN, l'individu blessé n'est pas inquiet. Il fuit par l'endroit même où il s'était introduit** (une brèche non surveillée, située entre la villa 5 et 6) et est pris en charge par les pompiers arrivés sur place. La brigade de recherche du Marin (entre autres) finit par arriver, ainsi que la gendarmerie du François dont le commandant qui, après avoir menacé le directeur de l'hôtel Macabou la veille, s'en prend cette fois-ci à l'organisateur menaçant de le placer en garde à vue. Mais ce dernier, après avoir évoqué son avocat, ne sera pas arrêté.

### ***Le Lundi 10 juin***

***Fin du festival.. début d'une longue quête de la vérité***

Le dernier événement festif, qui devait se tenir le lundi, a évidemment été annulé avec l'accord du directeur du Village de la Pointe. L'organisateur a formulé des excuses aux festivaliers ainsi qu'un engagement de dédommagement : toutes et tous ont vécu un cauchemar. Certains, ont tout de même tenu à rester profiter des lieux jusqu'au bout. L'organisateur, également resté sur place toute la semaine du 10 pour régler les détails de la clôture du festival, est surveillé, tout ce temps, par les agents du GIGN.

Quant à l'individu blessé, il a survécu à ses blessures et le festivalier (cible du GIGN) a été arrêté quelques jours plus tard.

L'organisateur, furax, réalise qu'il était le seul à ne pas avoir été mis au courant de cette opération clandestine et que **le GIGN, en orchestrant cette fusillade, a non seulement agi de manière illégale, mais a surtout mis la vie de tous les participants en danger y compris la sienne.**

### ***L'organisateur fait sa propre enquête***

Dans le cadre de l'enquête ayant mené à l'arrestation des individus recherchés, dont le festivalier, le frère de l'organisateur présent sur les lieux du festival et ayant d'ailleurs prêté main forte à l'équipe de sécurité, a été auditionné par le GIGN. Relâché, puisqu'aucun fait ne lui était reproché, il quitte les lieux avec les coordonnées du directeur de l'opération d'infiltration, un certain M.Julien.

**L'organisateur, qui ne souhaite pas en rester là, veut faire bon usage de ce numéro de téléphone obtenu par son frère pour confondre le directeur de l'opération d'infiltration. Pour le pousser à admettre la mise en danger de la vie d'autrui et tous les méfaits ayant entouré cette opération, il demande à son frère d'établir le contact avec ce M Julien en vue de lui obtenir un rendez-vous officiel.** A l'occasion de cette rencontre qui finalement a lieu le 18/06/2019, l'organisateur accuse le directeur d'avoir voulu déclencher une fusillade en manipulant/utilisant un individu dangereux et en perturbant le bon déroulement du festival. En réponse, **le directeur affirme qu'il n'est qu'exécutant des ordres du procureur de la république et du préfet et précise qu'en réalité, c'est la SR du Lamentin (Section de Recherche/Unité de la Gendarmerie nationale) qui est à la tête de cette opération.** L'organisateur enregistre tous les échanges et les fait authentifier par un huissier de justice parisien. **Il n'eut plus de doute, il s'agissait bien d'une fusillade provoquée par le GIGN.**

### ***Un départ précipité***

Dans sa lancée, l'organisateur tente d'interpeller le public mais aussi les médias : il poste donc un message sur les réseaux sociaux le 16/06/19, en vue de dénoncer les faits, tout en remerciant les participants au festival. Dans la foulée de ce post, dans lequel il a indiqué son numéro de téléphone, l'individu blessé lors de la fusillade le contacte. Devant un ton et des propos menaçant car visiblement agacé d'avoir abîmé ou perdu sa chaîne durant l'altercation, l'organisateur lui propose un dédommagement. Pressé de recevoir ce dédommagement, l'individu lui envoie ce qui semble être son RIB, mais

finalement, aucune somme d'argent ne lui sera versée. En revanche, l'organisateur a désormais en sa possession des éléments pouvant identifier directement ou indirectement cet individu.

Les menaces et autres tentatives d'intimidation subies depuis le festival de part et d'autre, poussent l'organisateur à consulter ses avocats qui lui conseillent de quitter la Martinique. Il s'installe donc en Métropole le 21/06/19.

Il sera convoqué par la gendarmerie de Palaiseau courant février pour être entendu au sujet de l'organisation du festival. Audition à laquelle il se rendra avec son avocate. La gendarmerie affirmait devoir en référer au parquet d'Evry, mais aucune nouvelle du parquet à ce jour. Une copie du PV de cette audition n'a pas pu être remise à l'organisateur, qui a par ailleurs refusé que soient prises ses empreintes !

### ***Plusieurs dépôts de plaintes ont été effectués et plusieurs courriers adressés aux instances judiciaires***

- **17/06/19** : Dépôt main courante faite à l'IGPN- ANG-2019-00009
- **25/06/19** : Dépôt de plainte de l'organisateur auprès du procureur de la république - accusé par le Palais de justice le 27/06/20 - pour "*menace de mort et mise en danger de la vie de l'organisateur et de celle des 400 participants*" contre Philippe Bouton (adjoint sous-préfet du Marin), de la chaîne de décision de cette opération et contre Yann Rozec (Commandant de Gendarmerie du François, muté dans le Jura le 12/08/19) pour " harcelement et discrimination".
- **27/08/19** : Avis de classement sans suite de la plainte du 25/06/19 au motif que "*les faits ou les circonstances des faits de la procédure n'ont pas pu être clairement établis par l'enquête*". Les preuves ne seraient pas suffisantes pour que l'infraction soit constituée et que les poursuites pénales puissent être engagées. Selon le contenu de cet avis, **l'organisateur aurait été avisé du classement le 11/02/20** et étrangement il se réfère à une plainte datée du 04/09/19 (date ultérieure à l'avis lui-même) et affiche un motif de plainte différent de celui précisé par l'organisateur: "mise en danger d'autrui/Provocation au suicide"
- **13/02/20** : Convocation de l'organisateur à la gendarmerie de Palaiseau pour une audition au sujet de l'organisation du festival
- **13/03/20** : Courrier adressé par l'organisateur au doyen des juges d'instruction - accusé réception du Tribunal le 16/03/20 - l'organisateur l'informe du fait que la plainte du 25/06/19 a été classée sans suite (avec copie jointe au courrier) et transmet également copie du PV d'huissier authentifiant les preuves collectées. Le 11/09/20, le Parquet édite un Réquisitoire de NON LIEU suite à la saisine du doyen.
- **18/05/20** : Dépôt de plainte de l'organisateur auprès du procureur de la république au nom de la SAS INSOLITE AGENCY - accusé réception du tribunal judiciaire le 02/06/20 - Maître Monotuka est annoncé comme étant l'avocat

choisi. **Pour** : " Sabotage volontaire ayant entraîné une perte totale d'activité pour une durée indéterminée ; Mise en péril de la vie de 400 civils innocents dont des enfants ; Discrimination et harcèlement ; Abus de pouvoir et corruption ; Mise en péril d'un projet touristique et novateur déposé 2 semaines avant les faits auprès du FEDER à la CTM (résultat de 3 ans d'investissement) contribuant au développement économique et sociale de l'île" **et pour** "Complicité ou volonté manifeste à vouloir dissimuler la vérité et non assistance à la personne en danger **contre le Préfet de la Martinique : Franck Robine ; Procureur de la république : Renaud Gaudeul ; le Maire Raymond Occolier ; Philippe Bouton : adjoint sous-préfet du Marin; Yann Rozec ancien commandant de Gendarmerie du François ; contre X ; contre RCI et ATV (médias)**". En effet, l'organisateur précise que RCI a diffusé des informations erronées au sujet de cette affaire et a refusé de lui accorder son droit de réponse prétextant que le sujet est clos car discuté avec le procureur de la république.

- **30/06/20** : Courrier du Maire de Fort de France (Didier Laguerre) - Ref CAB/DR - disant que la mairie a saisi le jour même, le procureur général et le procureur de la république.
- **30/06/20** : L'affaire est désormais entre les mains de la DIPJ des Abymes (Guadeloupe), délocalisée en raison de la plainte déposée le 18/05/20 contre le procureur de la république de Martinique (dossier n°20 182 0000 36).
- **10/08/20** : Réponse de l'IGGN qui dit ne pas pouvoir recevoir de plainte de la part de particuliers, et ne peut s'immiscer dans une instruction judiciaire. Qu'elle doit être saisie par des magistrats. Néanmoins, elle transmet le dossier au Commandant de la gendarmerie de Martinique. Ce courrier - ref 3100 GEND/IGGN/CAB - accuse réception d'un courrier/courriel reçu le 04/05 août 2020 auquel plusieurs documents sont joints.
- **11/09/20** : "réquisitoire de non-lieu AB INITIO" - Réf 20203000003 - suite saisine du doyen des juges d'instruction faites le 11/03/20.
- **27/10/20** : Courriel adressé par l'organisateur à Eric DUPOND-MORETTI Garde des Sceaux afin qu'il saisisse l'IGGN et l'informe au sujet de la plainte déposée le 18/05/20 au nom de la SAS INSOLITE AGENCY.
- **30/10/20** : Courrier adressé par l'organisateur au procureur de la république de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) - Demande d'information concernant le dossier n°20 182 0000 36 (enquête diligentée par la DIPJ des Abymes).
- **01/12/20** : Audition qui s'est tenue en Martinique avec le référent de la DIPJ des Abymes (Guadeloupe)

## **Infractions/délits commis par les responsables**

### **Qualifications pénales liées aux faits dénoncés à l'encontre de personnes dépositaires de l'autorité publique:**

- harcèlement discriminatoire: article 225-2 du code pénal
- abus de pouvoir: articles 432-1 et 432-2 du code pénal
- provocation à l'effraction/violation de la loyauté des preuves: article 427 du code pénal
- atteinte à la vie privée: articles 226-1 et 226-2 du code pénal
- mise en danger délibérée de la vie d'autrui: articles 223-1 et 121-3 du code pénal
- non-assistance à personne en danger: articles 223-6 et 223-7 du code pénal
- entrave à la justice: articles 434-7 434-7-2 434-11 et 434-18 du code pénal

### ***Qualifications pénales concernant le civil (indic)***

- tentative d'extorsion de fond: articles 312-1 et 312-2 du code pénal
- menace d'atteinte à l'intégrité physique d'autrui: article 222-18 du code pénal.

### **Responsables :**

- Préfet de la Martinique jusqu'en janvier 2020, muté en corse pour 6 mois et a rejoint Matignon au cabinet de Jean Castex, 1er Ministre: Franck Robine
  - abus de pouvoir et entrave à la justice.
- Procureur de la république (Martinique): Renaud Gaudeul
  - abus de pouvoir et entrave à la justice.
- Philippe Bouton : adjoint sous-préfet du Marin
  - Provocation à l'effraction (appel du 7 juin 2019 se voulant rassurant avec le directeur du village afin de continuer le festival sans inquiétude pour assurer l'infiltration) et entrave à la justice .
- Directeur de la SR du lamentin dit M JULIEN
  - abus de pouvoir , provocation à l'effraction , atteinte à la vie privée, mise en danger délibérée de la vie d'autrui, non-assistance à personne en danger et entrave à la justice
- Yann Rozec : Commandant de la Gendarmerie du François devenu le 12/08/19 commandant en second à la compagnie de Saint-Claude dans le Jura en Franche Comté.
  - harcèlement discriminatoire et abus de pouvoir.
- L'ancien Maire du Vauclin remplacé par Georges Cléon: Raymond Occolier
  - harcèlement discriminatoire et abus de pouvoir.
- Clara Thomas (Sous-Préfete en poste au moment des faits qui a confirmé être effectivement informée de la mise en place de cette opération):
  - entrave à la justice.
- Mme Polenor, responsable sécurité de la commune du Vauclin
  - harcèlement discriminatoire et abus de pouvoir.
- Etienne Lesaux (magistrat TGI Fort de France):
  - abus de pouvoir et entrave à la justice.
- Individu blessé ("indic" ancien condamné pour meurtre):
  - tentative d'extorsion, mise en danger délibérée de la vie d'autrui, menace d'atteinte à l'intégrité physique d'autrui et entrave à la justice.

### **Témoins:**

- Directeur du Village de la Pointe (licencié après les faits)
- Fonctionnaire GPX présent au moment des faits

- Directeur de l'hôtel MACABOU
- Ami présent lors des tentatives d'intimidation
- Membre de la famille, présent et soutien aux agents de sécurité

***Celles et ceux que l'organisateur souhaite voir auditionnés:***

- Directeur de la SR du Lamentin dit M JULIEN
- Procureur de la république : Renaud Gaudeul
- Préfet de la Martinique : Franck Robine
- Ex Commandant de la Gendarmerie du François: Yann Rozec
- Le Maire du Vauclin Raymond Occolier
- Brigade scientifique du Marin : Leslie Dolmen
- Journaliste à RCI : Alexandra Silbert
- Ex-Rédactrice en Chef de ViaATV : Katleen Bilas
- Rédaction en chef de Rci : Florin Hossu

**Prochaines étapes**

1. Publier une Tribune relatant dénonçant les faits
2. Poursuivre la sensibilisation du public grâce à divers support de communication
3. Mobiliser les différents acteurs et soutiens

Collectif **TOUTES LES VIES COMPTENT** - Accompagné de **NEXUS** - Cabinet conseil et accompagnement des démarches de lancement d'alerte et mobilisation

Facebook: [Toutes les vies comptent](#)

Contact Presse : [touteslesviescomptent@gmail.com](mailto:touteslesviescomptent@gmail.com)